

vertu, de sensibilité et d'humanité reviennent à chaque ligne. Les Gerbier, les Tronchet, les Delamalle, les Bellart sont considérés comme les modèles à suivre. « Malgré la pompe de la forme, les plaidoiries de l'ancienne école, châtées, préparées à l'aise dans le froid silence du cabinet, tombent à chaque pas, et par là se mesure d'un trait la distance qui sépare la parole écrite de la parole parlée... La cour d'assises, avec ses déchirements et son imprévu, avec ses angoisses et ses larmes, voilà ce qui a manqué à l'ancien barreau et ce qui a rapproché le barreau moderne des audiences tumultueuses de l'antiquité. C'est la justice criminelle qui a contribué le plus, peut-être, à donner à la plaidoirie tant de mouvement et de vivacité. » (LEBERQUIER.)

Le barreau moderne se distingue par toutes les qualités qui ont manqué à ses devanciers; il a été contraint, par la marche rapide des affaires, de donner une large part à l'improvisation: c'est là qu'est son triomphe; les plaidoiries que la sténographie nous a conservées ont une vie, une vivacité d'allure, un mouvement, qui permettent de se rendre compte de l'impression qu'elles ont faites et que le lecteur se sent disposé à partager. Devant la justice civile, sans doute, les avocats s'adressent le plus souvent à la raison des juges; ils discutent les textes et les faits devant des hommes qui veulent, avant tout, être éclairés et qui ne demandent pas à être émus. Certaines plaidoiries sont des modèles d'exposition claire, de discussion habile, de stratégie savante; là encore il y a place aux pétilements de l'esprit français, de même qu'aux théories générales les plus élevées. Mais, dans les affaires dites de fait et devant la justice criminelle, le barreau moderne a déployé des ressources prodigieuses: l'art de l'éloquence, tel qu'il est régi par Girard ou Bataille, a été sacrifié aux exigences de l'improvisation; mais, suivant les talents divers, quelle passion, quel éclat, quelle ironie, quels sarcasmes, quels coups de foudre! « Qu'il est beau de voir, écrit M. de Sacy, l'homme de la parole se lever soudainement, s'élancer sans préparation apparente dans la lice, saisir son adversaire par la pointe même de ses armes et les retourner contre lui! Quel plaisir, lorsque la raison sort, pour ainsi dire, tout étincelante de la fournaise et que, dans son ardeur toute vive, elle enflamme le cœur en même temps qu'elle éclaire l'esprit! J'ai assisté à quelques-unes de ces luttes admirables. J'ai vu Tripiet et Dupin aîné aux prises, et se débattant l'un contre l'autre dans leurs formidables étreintes; j'ai vu Chaix arracher presque de la bouche d'un accusé pâle, égaré, tremblant, l'aveu de son crime... Dans une affaire soumise à la plus haute juridiction politique du royaume, Paillet n'a-t-il pas fait couler les larmes de ses auditeurs? » M. de Sacy écrivait ces lignes en 1843; aujourd'hui, que de noms il ajouterait à ceux qu'il a cités! Quels triomphes oratoires, quels succès que ceux des Jules Favre, des Lachaud et de tant d'autres!

En résumé, la plaidoirie, autrefois, était une œuvre d'art ou d'érudition, dans laquelle on recherchait l'observation de règles admises et l'imitation de modèles classiques; à notre époque, elle ne suit plus aucune règle: c'est surtout une œuvre de passion et de mouvement, trop frappée, peut-être, au coin personnel de chaque orateur pour qu'on songe à l'imitation; trop marquée de l'inspiration du moment pour qu'on la sépare de l'affaire qui l'a fait naître. Ce n'est pas une critique de notre part; nous constatons seulement un fait évident. Nos grands avocats laisseront des souvenirs, sans doute; mais il en sera d'eux comme des grands artistes de la scène, on n'aura qu'une bien faible idée de ceux qu'on n'aura pas entendus.

Un seul avocat, depuis trente ans, M. Chaix d'Est-Ange, a publié un choix de ses plaidoyers; mais on retrouvera, dans la collection des journaux le *Droit* et la *Gazette des tribunaux* et dans la *Tribune judiciaire*, tous les éléments d'une appréciation raisonnée de l'éloquence du barreau au XIX^e siècle.

— Bibliogr. Nous avons indiqué déjà (v. AVOCAT) un certain nombre d'ouvrages à consulter sur l'histoire sociale et judiciaire du barreau; à ces indications, auxquelles nous renvoyons, nous ajouterons les suivantes: *Barreau français*, collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire (1821, 16 vol. in-8°), par Clair et Clappier; *Barreau anglais*, choix de plaidoyers des avocats anglais (1824, 3 vol. in-8°), par Clair et Clappier; *Annales du barreau français*, choix de plaidoyers et mémoires, depuis Lemaître et Patru (1833-1847, 20 vol. in-8°); *De la dignité de l'avocat* (1858, in-8°), par Aug. Bonjour; *L'ancien barreau du parlement de Provence* (1862, in-8°), par Ch. de Ribbe; divers articles de M. Leberquier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de 1861 à 1863; le *Barreau de Paris*, études politiques et littéraires (1863, in-18), par M. Joly; le *Monde judiciaire*, par Norbert Billard. Cette revue, qui paraît depuis 1862, par livraisons mensuelles in-12, a esquissé toutes les physiologies intéressantes du barreau contemporain.

Barreau au XIX^e siècle (LE), par M. O. Pinard, conseiller à la cour de Paris (Paris, 1865, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage est à sa seconde édition; la première, publiée en 1843 (le *Barreau*, 1 vol. in-8°), a eu un certain

succès et s'est trouvée épuisée. M. Pinard en a profité pour donner à son œuvre plus de développement et d'étendue, tout en laissant à ses jugements leur caractère de libre franchise: le magistrat de 1865 n'a pas étouffé l'avocat de 1843. On sent circuler dans ces pages un souffle de tendresse pour le barreau, qui n'enlève rien à l'impartialité des appréciations. M. Pinard n'a pas écrit une histoire raisonnée de l'ordre des avocats à notre époque; il a seulement réuni un certain nombre de portraits qui composent une galerie presque complète, après quelques chapitres de considérations générales sur l'institution du barreau et les phases qu'elle a parcourues jusqu'en 1830. Grâce à lui, des hommes oubliés ou près de l'être ne mourront pas tout à fait. Par lui, nous connaissons Delamalle, Bonnet, Bellart, Tripiet, et nous savons ce qu'ils valaient. C'est dans ce livre qu'on recherchera plus tard et qu'on retrouvera, saisies au vif, des individualités plus célèbres aujourd'hui: Hennequin, Martignac, Mauguin, Dupin aîné, Philippe, son frère, Paillet, Chaix d'Est-Ange, Bethmont, Marie, Michel (de Bourges), etc. M. de Sacy a apprécié ainsi la première édition: « On ne reprochera pas à M. Pinard, quoique avocat et très-bon avocat, de n'être pas un écrivain. Il assouplit son style à toutes les formes... Ses expressions sont vives, heureuses, naturelles; on voit les hommes dont il décrit le caractère; on les entend lorsqu'il caractérise leur éloquence. Ses jugements... sont vrais, comme doivent l'être ceux d'un honnête homme et d'un homme de goût. M. Pinard a trop d'esprit pour n'avoir pas horreur de l'exagération, quelle qu'elle soit. Il a trop d'idées à lui pour ne pas comprendre les idées même qu'il repousse... En un mot, le barreau contemporain a rencontré dans M. Pinard un juge plein d'équité, un critique capable d'éprouver la plus vive et la plus naturelle sympathie pour le talent, un historien qui sait fixer les souvenirs. » Ce jugement, que M. de Sacy a reproduit dans ses *Variétés littéraires* (I, 230), s'applique, avec la même justice, à l'édition de 1865. Dans cette dernière, M. Pinard a terminé son ouvrage par des mélanges pleins d'intérêt, où il apprécie, d'après des écrits récents, la vie et le caractère de Guillaume du Vair, de Lemaître, du chancelier d'Aguesseau et du président de Brognes. Il y a un grand piquant de contraste entre ces vénérables figures du temps passé et les physiologies si vivantes, si modernes du barreau contemporain.

Barreau de Paris (HISTOIRE DU), par M. Gaudry, ancien bâtonnier. Sous ce titre, M. Gaudry consacre les loisirs d'une retraite volontaire à écrire l'histoire, à rappeler les titres de gloire de cette corporation libre qui a conservé, au milieu de la dissolution générale de tous les liens, tant de cohésion, tant de confraternité, tant d'attachement désintéressé à la tradition et aux souvenirs du passé. *L'Histoire du barreau* comprend le récit des procès qui ont eu le plus de retentissement. Un grand nombre de faits importants de notre histoire politique ont eu leur dénouement devant la justice, tels que le meurtre du duc d'Orléans, sous Charles VI, la sublime épopée de Jeanne d'Arc, les attentats contre les souverains. Les personnalités les plus haut placées ont dû venir défendre leur vie devant les tribunaux: Fouquet, le cardinal de Rohan, le maréchal Ney. Comprise ainsi, *L'Histoire du barreau* est une partie de l'histoire générale de la France, mais une partie que l'émotion des débats judiciaires, l'imminence de condamnations graves, la discussion des principes les plus élevés du droit public et du droit privé, rendent éminemment dramatique. M. Gaudry a puisé ses documents aux sources les plus authentiques; les plaidoyers et les réquisitoires sont reproduits dans tout leur développement et dans toute leur exactitude, et l'on peut suivre ainsi, en France, les progrès de la littérature et de l'art oratoire. M. Gaudry n'a pas négligé les détails biographiques, toujours intéressants à connaître et qui donnent le secret du talent de l'orateur. Il a surtout envisagé la formation de l'ordre et de ses règles constitutives, la marche progressive de son influence, d'abord en faveur de la royauté, puis en faveur de la liberté. L'historien est un juge, et son premier devoir est l'impartialité. M. Gaudry ne l'oublie pas. Il rencontre parfois, à certaines époques de notre histoire, quelques hommes, rares, Dieu merci! grands par le talent, par les services rendus, par l'éclat que leur parole jetait sur l'ordre entier, mais dont l'orgueil ou quelque passion a fait fléchir la conscience et qui n'ont pas su conserver, en face du pouvoir, cette hauteur sereine et calme, cette réserve également éloignée de la faiblesse ou de l'affectation, dont notre barreau a donné tant d'exemples. M. Gaudry passe avec regret devant ces hommes, qu'il voudrait saluer du nom de maîtres, et dont il ne parle qu'avec chagrin. Après un examen très-discret et très-mesuré des procès de presse sous la Restauration, l'honorable écrivain passe en revue les trois grands recueils de jurisprudence publiés de nos jours, c'est-à-dire le *Recueil général des lois et arrêts*, de Sirey; le *Journal de jurisprudence générale*, de Dalloz; enfin, le *Journal du palais*. *L'Histoire du barreau de Paris* s'arrête à 1830. Depuis quarante ans, les événements ont marché. Des hommes, inconnus alors, sont devenus célèbres. Les Jules Favre, les

Lachaud, les Marie, ignorés en 1830, célèbres aujourd'hui, attendent un biographe aussi consciencieux, aussi équitable que M. Gaudry. Les procès fameux, les causes politiques ou criminelles importantes attendent un historien aussi exact. Il faut espérer que M. Gaudry ne vaudra pas laisser sa tâche incomplète, et qu'il donnera bientôt une suite à sa remarquable *Histoire du barreau de Paris*. Laisser son œuvre inachevée, en présence de plusieurs milliers de jeunes avocats avides de travaux, de documents, de lecture, c'est presque un crime. Si, au lieu d'être éditeur de livres classiques, nous l'étions de livres de droit, nous dirions à M. Gaudry: « C'est une faute. »

BARREAU (François), célèbre tourneur, né à Toulouse en 1731, mort en 1814. Il a reculé les limites de son art, soit par l'invention d'outils nouveaux, soit surtout par l'exécution de pièces d'ivoire d'une délicatesse merveilleuse, qui contiennent jusqu'à dix pièces différentes, les unes dans les autres, travaillées dans le même bloc, évidées et fouillées avec une finesse inouïe. On cite surtout la merveille connue sous le nom de *kiosque*, et que Napoléon I^{er} fit placer à Trianon, ainsi que des sphères percées d'une infinité d'ouvertures, au moyen desquelles l'artiste a travaillé dans l'intérieur d'autres sphères s'emboîtant les unes dans les autres, de boules percées en dentelles, d'étoiles, etc. Plusieurs de ces petits chefs-d'œuvre figurent au Conservatoire des arts et métiers. Le kiosque se compose de douze colonnes circulairement placées, entre lesquelles sont placés des candélabres, le tout compliqué à l'infini de sphères percées et d'ornements de toutes sortes. Une commission de l'Institut, composée de Monge, Charles et Périer, fit, le 10 juin 1800, le rapport le plus honorable sur la beauté des travaux de l'artiste, que l'Athénée des arts couronna en 1807, en le proclamant le roi du tour. Barreau s'était établi jeune à Avignon. Lors de la Révolution, il fut nommé à des fonctions municipales; mais les réactions politiques le contraignirent d'abandonner cette ville en 1791. C'est alors qu'il vint habiter Paris, où il travailla jusqu'à la dernière heure de sa vie, c'est-à-dire jusqu'à quatre-vingt-trois ans.

BARREAU (Alexandrine-Rose), héroïne française, née à Sartens (Tarn), vers 1771, morte à l'hôtel des Invalides d'Avignon en 1843. Lors de la proclamation du danger de la patrie, comme d'autres femmes de cette génération héroïque, elle s'enrôla, avec son frère et son mari, dans un bataillon de son département, combattit à l'armée des Pyrénées-Orientales et se fit remarquer surtout à l'attaque de la redoute d'Alloqui, le 16 août 1794 (29 thermidor an II). Son frère et son mari tombèrent à ses côtés; l'artillerie vomit la mort autour d'elle; mais, d'un élan terrible, elle pénétra dans la redoute avec deux grenadiers, et venge les objets de sa tendresse en immolant plusieurs ennemis; puis elle revient panser ses chers blessés et les porter à l'ambulance. Cette femme admirable servit encore dans d'autres campagnes de la République et de l'Empire, et fut admise à l'hôtel des Invalides d'Avignon. Les honneurs militaires lui furent rendus à sa mort.

BARREAUX (Jacques VALLÉE, sieur DES), conseiller au parlement, né en 1602, mort en 1673. Il avait hérité de l'incrédulité de son grand-oncle, Geoffroy Vallée, pendu et brûlé en 1574, comme auteur d'un livre intitulé le *Fleau de la foy*. Elevé par les jésuites de La Flèche, qui avaient vainement tenté de le garder au milieu d'eux pour tourner son esprit à leur profit, il sortit de leurs mains armé en guerre contre la religion, qu'il ne cessa d'accabler de ses sarcasmes. Comme il était de la race des voluptueux, il se fut bientôt démis de la charge de conseiller au parlement de Paris, que lui avait achetée son père, maître des requêtes et président au grand conseil. Un jour que, rapporteur d'une affaire, il bâillait à la lecture du dossier, la fantaisie lui prit de brûler les pièces du procès pour couper court à son ennui. Il convoqua les parties, et réalisa froidement devant elles son projet d'auto-da-fé. Cette solution lui coûta cent écus. Le lendemain, il avait vendu sa charge et se jetait à corps perdu dans la mêlée des épicuriens et des impies. « Il pouvait avoir trente-cinq ans, dit Tallemant des Réaux, quand il fit partie, avec un nommé Picot et autres qui leur ressembloient, d'aller écumer toutes les délices de la France, c'est-à-dire de se rendre en chaque lieu dans la saison de ce qu'il produit de meilleur. Balzac, qu'ils visitèrent dans leur excursion, appela Des Barreaux le nouveau Bacchus. Ils passèrent à Montauban, et, dans le temple de ceux de la religion (réformée), ils se mirent, un jour de préche, à chanter des chansons à boire au lieu de psaumes. Ils ne pouvoient pas être ivres, car c'étoit à huit heures du matin. Sans un M. Daliez, galant homme de ce pays-là, on les alloit jeter par les fenêtres. Il a continué ces sortes de voyages assez longtemps. » Il portait partout son incrédulité, et un jour, il courut grand danger d'être assommé en Tournai par des paysans. Il était venu voir un de ses amis à la campagne, et, sous le même toit, se trouvaient deux cordeliers attardés, à qui on avait accordé l'hospitalité. Des Barreaux, après le souper, s'amusa à effrayer ces religieux par l'audace de ses impiétés. Ils se sauvèrent en se signant, et allèrent deman-

der l'hospitalité au curé. Par malheur, cette nuit-là, les vignes furent gelées. Les paysans, qui avaient appris ce qui était arrivé aux cordeliers, crurent que c'était Des Barreaux qui était cause de cette calamité, et ils l'eussent lapidé dans la propre maison de leur seigneur, s'il ne se fût dérobé par la fuite à leur colère. C'était vraiment un incrédule incorrigible. Un jour de vendredi saint, il donna rendez-vous à ses amis au cabaret de la Duryer, à Saint-Cloud. En ce jour de grande pénitence, nos épicuriens ne trouvèrent que des œufs, dont on leur fit une omelette, dans laquelle ils ordonnèrent de mettre du lard. Au moment où ils commençaient à la manger, survint un orage, accompagné de coups de tonnerre si terribles, qu'on crut que la maison allait s'écrouler. Des Barreaux, sans se troubler, prend le plat et, le jetant par la fenêtre: « Voilà, dit-il, bien du bruit pour une omelette! » Cette exclamation si plaisante est passée en proverbe. Cela fit grand scandale dans Paris, et c'est depuis cette anecdote que Boileau, dans la *Satire des femmes*, dit qu'il a vu plus d'une Capanée.

Du tonnerre dans l'air bravant les vains correaux, Et nous parlant de Dieu du ton de Des Barreaux.

Chose singulière, cet épicurien, cet athée, cet esprit fort avait ses faiblesses: incrédule en bonne santé, il devenait dévot jusqu'à la superstition, à l'apparence de la plus légère maladie. C'est dans un de ces retours qu'il composa le sonnet célèbre qui commence par ce vers:

Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'équité.

Encore Voltaire prétend-il que ce sonnet n'est pas du fameux athée, et l'attribue à l'abbé Lavau. Aussitôt guéri, Des Barreaux se mettait à fronder de plus belle. Étant allé entendre prêcher l'abbé de Bourzeis, il lui fit dire par Mme Saintot qu'il voulait faire assaut de religion avec lui: « Je le veux bien, répondit l'abbé, à la première maladie qu'il aura. »

Il habitait, dans le faubourg Saint-Victor, une petite maison qu'il avait appropriée au raffinement de sa débauche et qu'il nommait plaisamment l'*île de Chypre*. A la fin de sa vie, il composa une chanson, dont les deux vers suivants indiquent l'esprit:

Et, par ma raison, je butte
A devenir bête brute.

Un M. Chenaille, qui était son oncle paternel, vint à mourir, laissant presque toute sa fortune à des neveux qui étaient, comme lui, de la religion réformée. Des Barreaux, furieux, dit à ses sœurs: « Encore, pour vous autres, vous aurez le plaisir de le croire damné; mais, moi, je ne le saurais croire. » Lorsqu'il mourut, Gui-Patin ne manqua pas de lui consacrer quelques lignes: « Belle âme devant Dieu, s'il y croyait! au moins, il parlait bien comme un homme qui n'a guère de foi pour les affaires de l'autre monde... On dit qu'il en avait un grain avant d'aller en Italie; mais, à son retour, il étoit achevé. Un rieur disoit que la trop grande conversation des moines l'avait gâté. » Cependant, Des Barreaux parut réformer ses mœurs... quand il eut atteint soixante-dix ans; ce qui lui attira cette épigramme:

Des Barreaux, ce vieux débauché,
Affecte une réforme austère;
Il ne s'est pourtant retranché
Que ce qu'il ne pouvoit plus faire.

BARRÉ-BANDÉ adj. m. Blas. A la fois barré et bandé, en parlant d'un écu.

BARRE-DE-MONT (LA), village de France (Vendée), arrond. et à 45 kil. N.-O. des Sables-d'Olonne, petit port en face de l'île de Noirmoutier; 4,000 hab. Exportation de grains et de sel; marais salants aux environs.

BARREFORT s. m. (ba-re-for — rad. *barre* et *fort*). Techn. La plus grosse des pièces de bois tirées d'un sapin.

BARREIROS (Gaspard), géographe portugais, né à Viseu, mort en 1574. Il était neveu du géographe Jean de Barros, devint chanoine d'Evora et prit plus tard l'habit de Saint-François. Ses principaux ouvrages sont les suivants: *Chorographia* (1561), où il a réformé un grand nombre d'erreurs sur la géographie de l'Asie; *Observations cosmographiques*, où il s'occupe surtout de la description maritime de la Péninsule; *Ophira regione*, etc.

BARRELIER (Jacques), botaniste, né à Paris en 1606, mort en 1673. Il étudia la médecine, mais ne l'exerça point, et entra, en 1635, dans l'ordre des dominicains. Il enseigna dès lors la théologie, étudia la botanique dans ses heures de loisir, suivit, en qualité d'assistant, le P. Th. Tarco, général de son ordre, dans ses tournées d'inspection, et recueillit une grande quantité de plantes dans nos contrées méridionales, en Espagne et en Italie. Il les fit dessiner et graver, aidé par quelques libéralités de Gaston d'Orléans, et prépara laborieusement le texte d'une *Histoire générale des plantes*. Après un séjour de près de vingt-cinq ans à Rome, il revint s'établir dans la maison de la rue Saint-Honoré, où il s'occupait à perfectionner son ouvrage, lorsqu'il fut étouffé par un asthme. Il avait légué ses manuscrits à son couvent des Jacobins-Saint-Honoré. Mais ces matériaux précieux furent malheureusement dispersés, et l'*Histoire des plantes* fut dévorée par un incendie. Les planches seules furent